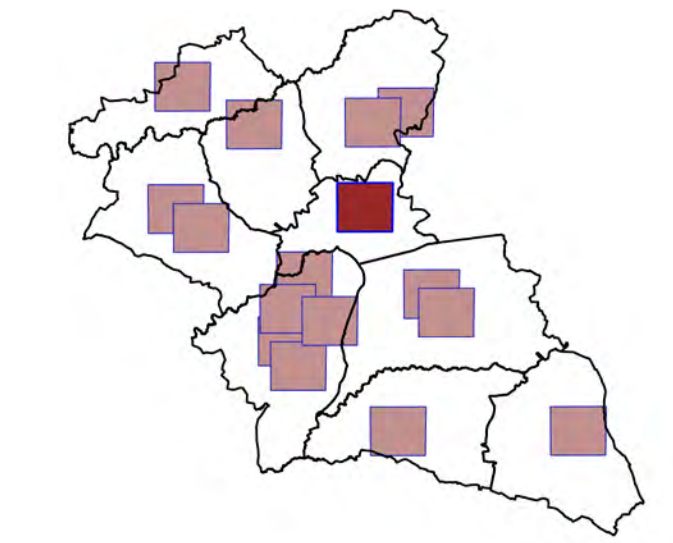
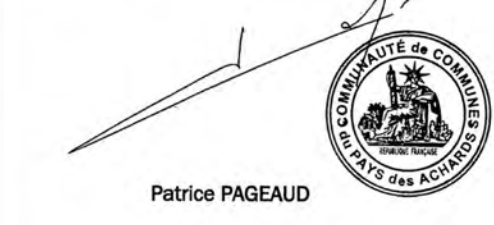


**Bourg de Saint-Georges-de-Pointindoux**

**PIECE DU PLUI**

**3.2.21**

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil communautaire en date du 18 décembre  
Le Président de la Communauté de  
Communes du Pays des Achards



**REGLEMENT GRAPHIQUE\_Libellé de la zone**

- UA - Centre bourg
- UAa - Centre-bourg de la commune des Achards
- UB - Extensions récentes
- UBa - Extensions récentes de la commune des Achards
- UC - Hameaux et franges urbaines
- AUA - Zone à urbaniser pour conforter les centres-bourgs à court terme
- AUb - Zone à urbaniser mixte, court terme
- AUBa - Zone à urbaniser à vocation mixte, moyen terme
- 2AU - Zone à urbaniser à vocation mixte, moyen terme
- UE - Zone à vocation économique
- UEa - Zone d'activités des Achards
- UEc - Zone à vocation commerciale
- AUe - Zone à urbaniser à vocation économique, court terme
- AUEa - Zone à urbaniser pour conforter la zone d'activités des Achards, court terme
- US - Zone à vocation services / équipements / loisirs
- AUS - Zone à urbaniser à vocation services / équipements / loisirs, court terme
- 2AUS - Zone à urbaniser à vocation services / équipements / loisirs, moyen terme
- UT - Zone à vocation touristique
- AUT - Zone à urbaniser à vocation touristique, court terme
- A - Zone agricole
- AP - Zone agricole sensible
- N - Zone naturelle
- Ngv - Aire de grand passage
- NL - Zone naturelle loisirs
- NX - Activité économique isolée

**SECTEURS DE PROJET**

- Emplacement réservé (voir pièce 4.3 du PLUI)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (voir pièce 31 du PLUI)

**DISPOSITIONS LIEES AUX VOIES ET AUX IMPLANTATIONS**

- Cheminements doux à créer (voie cyclable La Roche-Les Sables)
- Cheminements doux à préserver (sentiers PDIPR)

**DISPOSITIONS LIEES AUX PAYSAGES, AU PATRIMOINE, AUX RISQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE**

- Espaces Boisés Classés
- Constructibilité limitée liée aux risques et aux ressources
- Constructibilité limitée liée à la CAVAC aux Achards
- Eléments paysagers remarquables
- Parcs paysagers en zone urbaine
- Zone humide
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Arbres à préserver
- Haies bocagères à préserver

**ELEMENTS DONNES A TITRE D'INFORMATION**

- Surface en eau
- Périmètre de protection des monuments historiques